

ORGANISATION DE FREE PARTIES EN BRETAGNE, ET EXPÉRIENCES DE CONCERTATION

Christophe Moreau

GREP | « Pour »

2011/4 N° 211 | pages 111 à 118

ISSN 0245-9442

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-pour-2011-4-page-111.htm>

Pour citer cet article :

Christophe Moreau, « Organisation de free parties en Bretagne, et expériences de concertation », *Pour* 2011/4 (N° 211), p. 111-118.

DOI 10.3917/pour.211.0111

Distribution électronique Cairn.info pour GREP.

© GREP. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Christophe MOREAU

Sociologue à Jeudevi, chercheur associé au Lares
Université Rennes 2

Organisation de *free parties* en Bretagne, et expériences de concertation

Les institutions européennes s'intéressent fortement à la participation des jeunes à la vie publique. La *citoyenneté active* des jeunes générations serait en effet devenue un élément central pour lutter contre deux phénomènes structurels qui affectent le vieux continent : d'abord le vieillissement de la population, qui conduit à des bouleversements dans les relations intergénérationnelles (renouvellement du système de protection sociale, partage du travail ou des responsabilités publiques) ; et aussi les parcours d'intégration sociale incertains et individualisés des jeunes dans les sociétés développées, et le mouvement de précarisation croissant qui touche la jeunesse française et européenne ¹. D'autant que les jeunes montrent des comportements distanciés à l'égard du monde politique et de la démocratie représentative, et qu'ils ont renoncé, pour beaucoup, aux modalités classiques de

¹ Louis Chauvel, *Le destin des générations, structure sociale et cohorte en France au XX^e siècle*, PUF, 2002. *Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006*, La Documentation française, 2006.



l'engagement politique ou syndical, pour s'adonner davantage à des pratiques culturelles, plus horizontales et aussi plus personnelles et éphémères.

Examinons ce qu'il en est à travers le *mouvement techno* dans le Grand Ouest de la France, dans les années 2000. Nous proposons d'observer les manifestations concrètes de l'engagement juvénile à travers une passion culturelle, la musique techno, exercée notamment en milieu rural, puis de saisir les réalités et les enjeux de la négociation entre groupes de jeunes et pouvoirs publics. Mais tout d'abord quelques clarifications s'imposent.

« Engagez vous » qu'ils disaient !

Parler d'engagement des jeunes en milieu rural suppose de distinguer l'adolescence et la jeunesse ; bien que nombre d'élus ou de consultants évoquent une « politique jeunesse » pour parler de leur action en direction des 12-25 ans, voire des « moins de 18 ans », il existe deux grandes spécificités à ce que personnellement nous appelons *jeunesse*. Tout d'abord une spécificité démographique, puisque la répartition des jeunes sur le territoire national n'est pas homogène et évolue selon l'âge. Pendant les années lycée, les adolescents entre 15 et 17 ans vivent le plus souvent chez leurs parents. Leur répartition géographique est identique à celle de l'ensemble de la population, et donc les adolescents font partie intégrante du paysage rural. Mais entre 18 et 24 ans, les jeunes en études supérieures ou en début de vie active se concentrent dans les grandes villes. Il n'est pas rare en effet que, dans un département, 80 % des 18-25 ans résident dans les aires urbaines, ce qui rend plus rares, donc plus étranges, les 20 % restants disséminés dans le vaste espace rural. D'un point de vue démographique, les jeunes sont des êtres urbains, et les populations rurales méconnaissent ces étranges créatures et fantasment beaucoup à leur propos...

Deuxièmement, il y a derrière la jeunesse une spécificité anthropologique : alors que les adolescents accèdent progressivement à une identité singulière², consolidée par les pairs, et à une subjectivité critique et insécure qui met à distance le monde adulte, les jeunes adultes disposent pleinement de capacités sociales qu'ils mettent à l'épreuve à travers la négociation, l'engagement social, culturel, ou professionnel. Et du point de vue *éducatif*, il est nécessaire, bien que délicat, d'accompagner des adolescents qui sont des *personnes en germe*, tandis que l'on doit négocier avec les jeunes adultes comme avec ses *alter ego*, puisqu'ils possèdent les mêmes compétences et les mêmes droits que tout autre citoyen.

Autre élément de clarification, on observe une diversité de jeunesses, que l'on se

2 Jean-Claude Quentel, *L'adolescence aux marges du social*, éd. Fabert, coll. « Temps d'arrêt/lectures », 2011.

place d'un point de vue sociodémographique ou d'un point de vue anthropologique, et le soutien à *l'engagement des jeunes* se trouve toujours confronté à de nécessaires simplifications qui nuisent aux politiques de la jeunesse. Les statistiques nous montrent en effet que les réalités quotidiennes et les modalités concrètes du passage à l'âge adulte seront fort différentes, selon que l'on est étudiant, jusqu'à 25 ans, logé en centre ville, inscrit dans la mobilité internationale, ou que l'on est jeune actif dès 21 ans, résidant en zone rurale, inscrit plus tôt dans une trajectoire matrimoniale. Restent encore deux autres trajectoires : celle des jeunes des quartiers périphériques, statistiquement proches des jeunes ruraux puisqu'ils sont peu formés, rapidement actifs, et faiblement mobiles ; et celle des jeunes en voie de *marginalisation*, en ce qu'ils ne disposent ni de soutien familial, ni de ressources suffisantes, étant le plus souvent sans formation. Sans pouvoir développer ici un point de vue anthropologique sur cette diversité des jeunesses, disons qu'il y a d'énormes différences entre des jeunes qui s'approprient effectivement leur existence et négocient avec la réalité, d'autres qui se singularisent, se cherchent et contestent autrui et le principe de réalité, d'autres enfin qui se fuient, s'absentent, s'anesthésient...

Free parties et autres événements techno : pourquoi le rural ?

Ce n'est pas par hasard si les *teknivals*, *free parties* et autres *multisons* ont envahi l'espace rural ; c'est le fruit d'une convergence entre un rejet institutionnel de la culture techno et une aspiration des jeunes à la liberté et aux espaces de marge. À l'origine, dans les années 1990, les premières *rave parties* (soirées *délire*, payantes, mettant à disposition du public un espace de danse décoré et une diffusion de musique techno) avaient lieu en ville : dans des salles de concert, des clubs, des espaces associatifs, en périphérie de festivals officiels. Mais à partir de 1995, des circulaires élaborées par la Direction générale de la Police nationale et par la Mission de lutte anti-drogue, sont diffusées confidentiellement aux maires, préfets, commissariats, casernes de pompiers. Ces services disent « avoir du mal à apprécier l'ampleur du phénomène » et devoir arrêter ce type de fêtes ; les enquêteurs demandent à adopter un « corps de doctrine définitif ». Le principal souci est de recueillir des informations sur ce phénomène et d'utiliser tous les lois et décrets possibles pour empêcher ces soirées, diabolisées notamment du fait de consommations réelles et supposées de drogues de synthèse (le fameux *ecstasy*) : organisation d'une manifestation non déclarée, mise à disposition d'un programme sans autorisation, ouverture d'un débit de boisson temporaire sans autorisation de l'autorité municipale, non-respect des règles de tenue de billetterie, contrefaçon d'œuvres musicales, abandon d'ordures, déchets matériels et autres objets, allumage de feu à l'intérieur d'un bois, ainsi qu'environ



vingt-cinq autres articles de loi à prendre en compte lors de l'organisation d'une fête, relatifs aux contrôles d'identité, aux décrets, aux arrêtés préfectoraux, à la drogue, aux destructions, etc.

Dans les années qui suivent, bien que le ministère de la Culture aspire à reconnaître cette forme d'expression, et bien que le ministère de la Santé, sous l'impulsion de Médecins du Monde, incite à développer des actions de prévention et de réduction des risques sanitaires, la répression et les conflits se sont durcis jusqu'aux lois sur la sécurité intérieure de 2001-2002, ce qui a généré, par voie de conséquence, une marginalisation et un renforcement de la clandestinité du mouvement.

Du côté de la culture juvénile, même si l'on revendique la reconnaissance publique de cette culture, les orientations idéologiques favoriseront également la migration vers l'espace rural : valeurs anticapitalistes et pacifistes, recherche de liberté et d'espaces-temps autonomes, de contacts privilégiés avec l'environnement paysager (champs, littoral, montagne...), sur fond de *nomadisme* initié par les *travelers* anglais fuyant la répression tatchérienne à bord de camions surchargés d'ordinateurs et de matériel de sonorisation... Ainsi une pratique urbaine, hautement technologique, en quête d'espaces d'expression, émigre peu à peu vers les espaces ruraux... et annihile la traditionnelle opposition entre le rural et l'urbain.

Dans une société qui valorise l'activité tertiaire, la densité urbaine et la mobilité, les jeunes qui habitent l'espace rural se voient socialement relégués, plus souvent ouvriers, moins diplômés³, moins rétribués, et finalement opposés au modèle contemporain de la réussite, comme l'a montré N. Renahy⁴. Mais ici avec le mouvement techno, l'espace rural et les compétences des jeunes ruraux sont valorisés. La pratique culturelle ne ségrègue plus les ruraux et les urbains, mais propose à tout un chacun de savourer ce mariage entre technologie, psychédélisme, mobilité et ruralité.

Selon les données existantes⁵, le public des *free* et *rave* parties est le fruit d'un mélange entre ces deux univers : 55 % d'actifs (salariés et chômeurs), comme en milieu rural ; 25 % de diplômés du supérieur, caractéristique des pôles urbains étudiants ; une moyenne d'âge de 24 ans ; deux tiers d'hommes et un tiers de femmes, comme parmi d'autres publics de festivals (chez les 18-25 ans, les femmes sont sur-représentées en milieu urbain, et les hommes en milieu rural). 22 % de ces jeunes sont engagés dans une activité associative (dont 40 % liés à la musique), et 20 % d'entre eux sont bénévoles pour l'organisation des soirées.

La jeunesse : éphémère et aimer faire...

L'activité de ces groupes correspond tout à fait aux nouvelles modalités de l'engagement des jeunes. Un peu de vocabulaire tout d'abord : les *free parties* sont des soirées techno gratuites organisées sur des terrains privés ou publics, avec ou sans

autorisation des propriétaires. Elles regroupent de quelques dizaines à quelques milliers de participants pendant une soirée, animée par un seul *sound system* (groupe de 10 à 20 passionnés de techno qui mettent en commun des moyens pour organiser des soirées), avec une ou deux sonos. La *free* est dénommée *teuf* en verlan, et les participants des *teuffeurs*. Un *teknival* regroupe pendant deux à trois jours, sur un terrain de grande superficie, plusieurs *sound systems* et jusqu'à 50 000 participants. Les multisons ont été inventés récemment, dans le cadre de négociations entre groupes de jeunes et pouvoirs publics dans l'Ouest de la France, afin d'organiser de façon légale des rassemblements technos de moindre importance, de 5 000 personnes environ.

L'Ouest de la France est très actif en la matière ; en Bretagne, on compte environ une centaine de *sound systems* actifs (soit environ 2 000 bénévoles), organisant chaque année 1 000 soirées pour environ 100 000 participants réguliers ; les Pays de la Loire ne sont pas en reste ; le département de la Sarthe, par exemple, compte une dizaine de collectifs, et organise chaque année une trentaine de manifestations, réunissant entre 50 et 5 000 participants. Chaque collectif ou association consacre beaucoup de temps et de compétences à cette pratique, et investit environ 20 000 euros dans le matériel de sonorisation, d'éclairage, de décoration et de transport.

Ces jeunes adultes ne militent pas au nom d'une idéologie ou d'un projet de transformation sociale (les grands récits, les lendemains qui chantent), mais plutôt par des actes, une pratique concrète, et un aménagement de leur quotidien. Bien entendu, nombreux sont les *sound systems* à militer pour des causes humanitaires et antimilitaristes, à prendre la route pour distribuer du matériel aux enfants démunis de Roumanie ou à danser « sous les bombes » à Sarajevo ou en Israël. Mais disons que le plus important pour eux est simplement d'être là, de s'exprimer, d'exister, et de faire la fête. La culture technique et ouvrière est fortement présente dans cette activité, non seulement parce qu'il faut disposer de revenus pour acquérir le matériel, mais aussi parce qu'elle nécessite de nombreux savoir-faire (électricité, logistique, transport, décoration, récupération, gestion des déchets...) alliés aux compétences de communication et d'informatique. Nombre de jeunes rencontrés associent d'ailleurs leur passion pour les fêtes techno à un engagement ou un projet professionnel, en devenant chauffeurs livreurs, logisticiens, électriciens, ou en se professionnalisant dans l'événementiel.

L'approche est pragmatique ; elle permet de construire avec d'autres, de dévelop-

3 Insee, *Les campagnes et leurs villes, contours et caractères*, Insee-Inra, 1998.

4 Nicolas Renahy, *Les gars du coin. Enquête sur la jeunesse rurale*, éd. La Découverte, 2005.

5 Notamment les chiffres d'Étienne Racine, *Le phénomène techno : Clubs, raves, free-parties*, éd. Imago, 2004, confortés par les observations et données des nombreuses associations qui œuvrent dans le domaine.



per des solidarités, de s'engager à parité, de façon horizontale, sans être tributaire de décisions qui descendraient du haut vers le bas ; grâce aux technologies de communication, d'abord avec les boîtes vocales et les premiers téléphones portables dans les années 1990, puis aujourd'hui grâce à Internet, la constitution de réseaux, leur animation et leur renouvellement sont constants. D'un point de vue personnel, il s'agit de passer du bon temps (vivre sa jeunesse), mais aussi de se construire, en développant ses réseaux relationnels, ses goûts esthétiques et ses expériences émotionnelles, ses compétences techniques. D'un point de vue local, l'engagement est pragmatique : faire bouger son territoire, aller voir le maire de la commune, et surtout, avant tout, trouver un agriculteur conciliant qui accepte de louer ou de prêter son champ. Ainsi, bien que dépréciées par ailleurs, les « ressources autochtones ⁶ » sont ici indispensables : connaître le territoire et les espaces adaptés, connaître les réseaux locaux (élus, agriculteurs, mécaniciens, commerçants...), et en retour être reconnu. L'appartenance au milieu rural n'est plus uniquement synonyme d'échec dans la mobilité sociale, mais aussi condition de réussite pour de tels projets, enviée par de nombreux jeunes urbains, et de plus en plus pratiquée par ces *néo ruraux* qui finalement s'installent collectivement dans de grandes bâtisses ou animent pendant un temps *des friches artistiques*. Au triomphe de la mobilité absolue on vient opposer un juste équilibre entre enracinement et capacité à se mouvoir. Mais la question de la reconnaissance et de la valorisation de cet engagement est toujours posée.

L'expérience de la négociation

D'un point de vue légal, il est théoriquement possible de coopérer entre groupes de jeunes et pouvoirs publics. Le cadre juridique dissocie les grands et les petits événements ; pour moins de 500 personnes, ce sont les obligations traditionnelles de respect de la propriété privée et de sécurité des personnes qui s'imposent, mettant le maire en première ligne puisqu'il porte la responsabilité de ce qui se passe dans sa commune, qu'il fasse appel ou non aux services de l'État. Pour les plus grands événements (sur la base d'un effectif prévisible qui dépasserait les 500 personnes...), il doit y avoir une déclaration préalable auprès des préfectures et tout un dispositif doit être mis en place. Faute de déclaration, les sanctions prévues sont la saisie du matériel de sonorisation et des amendes de 1 500 à 2 000 euros. Sous le seuil des 500 participants prévus, des poursuites ont régulièrement été engagées pour mise en danger d'autrui, infractions aux lois sur les stupéfiants, vente de boissons, violation de domicile...

⁶ Le « capital du pauvre » selon Nicolas Renahy, *op. cit.*

L'association Technotonomy a été créée en Bretagne et Pays de Loire pour accompagner l'organisation de multisons, en aidant les *sound systems* à se structurer, en facilitant les négociations avec les collectivités locales et les services de l'État, et en mettant à disposition du matériel et des intervenants (logistique, prévention, distribution d'eau, gestion des toilettes sèches, mise à disposition d'un parc électrique). Dans son rapport d'activités 2010, l'association fait état des difficultés suivantes, rencontrées au cours de l'organisation de huit multisons dans les deux régions : bien que les manifestations se soient déroulées dans de bonnes conditions, avec une fréquentation d'environ 5 000 personnes, on note que trois événements ont dû être annulés, et qu'ailleurs dans la plupart des cas les relations avec les élus locaux sont très mauvaises ; les maires et les adjoints cherchent à empêcher la manifestation ou à entraver son déroulement, sur la base d'*a priori* très négatifs ou de la hantise de la population à l'égard du mouvement ; des pressions sont exercées sur les agriculteurs conciliants qui mettent à disposition leur terrain ; des agressions verbales ont régulièrement lieu ; on refuse l'accès au réseau d'eau potable ; on refuse de louer des barrières de sécurité aux organisateurs jusqu'à intervention de la préfecture... Ainsi, malgré la volonté des groupes de jeunes de négocier, malgré les multiples réunions en mairie ou en préfecture et le soutien de certains conseils généraux, force est de constater que la société peine à faire de la place à l'expression de cette culture juvénile. Il serait donc plus simple, et malgré un réel souhait de négocier, de rester dans la clandestinité pour exister. Soutenue par le ministère de la Jeunesse pour étendre son activité à quatre autres régions françaises, l'association aura travaillé durant des semaines pour soumettre un dossier au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (AP 4), dossier refusé comme une centaine d'autres (six dossiers retenus, dont quatre en Île-de-France, pour environ 150 candidatures).

Le président de l'association, lors d'une séance de travail avec le conseil général du Finistère en 2007, faisait ce constat toujours d'actualité : « Des jeunes indépendants, autogérés, ayant créé leur voie là où il n'y en avait pas, qui au bout de dix ans malgré la répression et l'adversité continuent de vouloir donner et donner encore, qui viennent aujourd'hui encore à des réunions pour continuer à discuter, allons-nous continuer à les ignorer ? » ■

À lire

Free parties Techno : livret à l'usage des démarches de concertation. Musiques et danse en Bretagne, Trempolino et Korn'g'heol, 2006, (accessible en ligne).

Jean-Louis Dumont, député de la Meuse, *Les grands rassemblements festifs techno*, Rapport au Premier ministre, mai 2008.



Expressions et comportements des jeunes dans le Finistère, comment les comprendre, comment mieux agir ? Conseil général du Finistère, janvier 2008, (accessible en ligne).

Lionel Pourtau, *Techno. Voyage au cœur des nouvelles communautés festives*, CNRS Éditions, 2009.

Christophe Moreau, André Sauvage, *La fête et les jeunes. Espaces publics incertains*, éd. Apogée, 2007.